

Image not found or type unknown



Mandat de protection futur

Par rildat, le **07/04/2014** à **13:53**

bonjour ma mère est actuellement en EHPAD en maison de retraite, elle est usufruitière d'une maison avec terrain
peut elle demander un mandat de protection futur (suite a un AVC mais elle a toute sa tête)
sachant que nous sommes 4 enfants et seul un de mes frères est d'accord pour cette procédure , les 2 autres ne veulent pas entendre parler de notaire ; il manque de l'argent pour payer la maison de retraite nous sommes juste 2 a avoir répondu favorablement a l'EHPAD
comment a t elle le droit de demander un mandat de protection futur en n'omettant qu'un seul ou ses 2 enfants sans l'accord des 2 autres fils récalcitrant

merci de bien vouloir me répondre , nous sommes dans l'impasse cordialement